



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le 14/06/18

COMMUNIQUE DE PRESSE N ° 7

Vigilance ORANGE pour FORTES PLUIES et INONDATIONS Point de situation à 9h00

Rappel des niveaux de vigilance :

Depuis lundi 11 juin 2018 à 17h, Météo-France a placé le département au niveau de vigilance **ORANGE** pour les aléas fortes pluies et inondations.

A 06h32, le service de prévision des crues place au niveau de vigilance **ORANGE** les cours d'eau suivants :

- Gave de Pau béarnais ;
- Gave réunis ;
- Adour moyen ;
- Adour maritime.

Les cours d'eau suivants restent au niveau de vigilance **JAUNE** :

- Gave d'Oloron ;
- Nive ;

L'heure est actuellement à la décrue sur l'ensemble des cours d'eau. Toutefois, le secteur d'Urt restera concerné par des débordements liés aux phénomènes de marée et ce jusqu'à vendredi (montées d'eau modérées).

Posture de crise :

Ce matin, le centre opérationnel départemental (COD) s'est réuni pour faire un point de situation sur les opérations menées cette nuit et organiser le retour à la normale.

Le COD est levé à 9h30. Les services opérationnels restent mobilisés, la situation météorologique et hydrologique sous surveillance.

Actions en cours :

Cette nuit, peu d'interventions pour le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Les moyens repositionnés durant la nuit n'ont pas été mobilisés.

Au cours de la matinée, plusieurs opérations de mise en sécurité ont cependant été engagées sur le secteur d'Urt en raison du débordement de la Bidouze.

S'agissant de Salies-de-Béarn, une centaine de sapeurs-pompiers œuvre sur le terrain avec une trentaine de secouristes des associations agréées de sécurité civile, la Croix-Rouge et l'Association départementale de la protection civile (ADPC) afin de procéder aux opérations de pompage et de nettoyage.

Sur la commune de Gourette, 25 sapeurs-pompiers sont mobilisés..

Impacts sur les réseaux :

Les axes routiers sont encore impactés, notamment dans les secteurs de Bidache, et d'Urt-Urcuit. S'agissant de l'A64, la sortie n°8 Orthez reste interdite aux véhicules poids-lourds et déconseillée pour les véhicules légers.

Un effondrement sur la RD918 à l'entrée de Gourette s'est produit dans la soirée suite à la coulée de boue. La route est en conséquence fermée à la circulation.

Pour toutes les informations concernant l'état des routes, tous les renseignements sur <http://inforoute.le64.fr/> et <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/autoroutes-temps-reel>
Moins d'une centaine de clients sont encore privés d'électricité, ENEDIS prévoit une remise en électricité progressive dans la journée.

RAPPEL DES CONSIGNES COMPORTEMENTALES EN CAS DE RISQUE INONDATION

Le trafic routier est toujours concerné par des neutralisations de voie, de déviations et les routes sont détrempées.

En conséquence, le Préfet appelle chacun à la plus grande vigilance, en particulier les usagers de la route en adaptant leurs comportements.

Rappel aux usagers concernant les crues :

- tenez-vous informé de la situation. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux ;
- soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable ;
- conformez-vous à la signalisation routière.

Rappel aux usagers concernant les zones inondées :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous, et en particulier des usagers de la route :

- **Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents. Respecter, en particulier, les déviations mises en place.**
- **Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.**
- **Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux.**
- **Écouter les bulletins météorologiques**
- **Éviter tout déplacement dans la mesure du possible dans les départements concernés.**
- **Être vigilant :**
 - S'assurer du bon état des véhicules (feux, essuie-glace, pneus) ;
 - Allumer les feux de croisement pour être mieux vu ;
 - Respecter les limitations de vitesse (110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides et 80 km/h sur route) ;
 - Se méfier de l'aquaplaning et des routes qui risquent d'être submergées.
- **Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :**
 - Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations ;
 - S'efforcer de boucher toutes les ouvertures basses du domicile (portes, soupiraux, etc...) ;
 - Surélever tout ce qui peut être touché par l'eau ;
 - Placer les objets ou documents précieux dans les étages ;
 - Mettre les animaux d'élevage à l'abri, sur les hauteurs ;
 - Couper l'électricité et le gaz.

Les cartes des crues sont disponibles sur le site : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=23>

Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- *Bureau de la Communication Interministérielle*

05 59 98 24 10 - 24 16 / 06 88 67 65 19

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr